

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET**

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue au bureau de la MRC à Saint-Jean-Port-Joli, lundi le 11 mars 2019 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

M ^{mes}	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Clément Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Eddy Morin	Saint-Marcel
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité

Était absent :

M.	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies
----	--------------	-------------------------

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8297-03-19 Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la session
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session régulière du conseil du 11 février 2019
- 4- Première période de questions pour le public
- 5- Sécurité incendie
 - 5.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2018
 - 5.2- Sommaire des actions 2018 du Schéma en sécurité incendie
 - 5.3- Sommaire des commentaires régionaux 2018
 - 5.4- Contrat de vérification annuelle des camions et des équipements
- 6- Développement local et régional
 - 6.1- Fonds de développement des territoires
 - 6.1.1- Priorités annuelles de développement 2019-2020
 - 6.1.2- Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020

- 6.2- Projet de «Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches»
- 6.3- Programme projets jeunesse locaux – Appel de projets 2018-2019
- 6.4- Dépôt de projet du Programme mobilisation diversité

7- Aménagement du territoire

- 7.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 222-2019 de la municipalité de L'Islet

8- Administration

- 8.1- Liste des comptes à accepter au 11 mars 2019
- 8.2- Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 8.3- Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle
- 8.4- Dépôt du projet de Règlement sur la gestion contractuelle
- 8.5- Fin de la probation de M^{me} Brigitte Coulombe

9- Validation d'intérêt : Formation sur la gestion de crises et les communications

10- Développement économique

- 10.1- Mesure de soutien au travail autonome (STA) : Renouvellement de l'entente 2019-2020

11- Matières résiduelles

12- Transport collectif

13- Cour municipale

14- Évaluation municipale

15- Compte rendu des comités

16- Seconde période de questions pour le public

17- Correspondance

18- Autres sujets

19- Prochaine rencontre

20- Levée de la session

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2019

8298-03-19

Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 11 février 2019, tel que rédigé.

4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- SÉCURITÉ INCENDIE

5.1- Rapport annuel de la MRC de L'Islet 2018

- 8299-03-19 **CONSIDÉRANT QUE** le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* est entré en vigueur le 26 mars 2014, après avoir reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet et les municipalités du territoire ont réalisé un certain nombre d'actions visant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* en 2018;
- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC de L'Islet et les municipalités qu'elle représente doivent préparer et transmettre un rapport annuel au ministre de la Sécurité publique sur les différentes actions mises de l'avant pour la réalisation du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par M. Benoît Dubé et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet accepte le rapport annuel 2018 du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministre de la Sécurité publique.

5.2- Sommaire des actions 2018 du Schéma en sécurité incendie

- 8300-03-19 Il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Eddy Morin et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des actions de la MRC de L'Islet pour l'année 2018 par rapport au *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*.

5.3- Sommaire des commentaires régionaux 2018

- 8301-03-19 Il est proposé par M. Mario Leblanc, appuyé par M^{me} Anne Caron et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que présenté, le Sommaire des commentaires régionaux 2018 concernant la mise en œuvre du *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet* et qu'il soit transmis au ministre de la Sécurité publique.

5.4- Contrat de vérification annuelle des camions et des équipements

- 8302-03-19 **ATTENDU QUE** dans le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de L'Islet*, il est prévu de procéder à une vérification des différents équipements, tels que camions et pompes sur une base annuelle;
- ATTENDU QUE** le contrat actuel pour la vérification annuelle des camions incendie est à renouveler pour une période d'un (1) an;
- ATTENDU QUE** l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville nous a transmis une soumission pour la vérification d'équipements valables pour une période d'un (1) an;

ATTENDU QUE les municipalités sont satisfaites des services offerts par cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M^{me} Denise Deschênes et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Islet octroie le contrat pour les vérifications des équipements en sécurité incendie des municipalités participantes de la MRC de L'Islet à l'entreprise Jacques Thibault de Pierreville pour une période d'un (1) an selon les prix fournis dans la soumission :

- Autopompe et autopompe-citerne : 325 \$/chacun (test routier inclus);
- Pompe portative : 50 \$;
- Et autres tests par unité, tels que décrits dans la soumission.

6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

6.1- Fonds de développement des territoires

6.1.1- Priorités annuelles de développement 2019-2020

8303-03-19 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter les priorités annuelles du Fonds de développement des territoires pour 2019-2020.

6.1.2- Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020

8304-03-19 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Clément Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires 2019-2020.

6.2- Projet de «Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches»

8305-03-19 **CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu de s'associer pour le projet «Étude de faisabilité – Les Grands sentiers de randonnée pédestre et cyclable de la Chaudière-Appalaches»;

CONSIDÉRANT QUE chacune des 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis reconnaissent le potentiel de développement récréotouristique de plein air;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet a obtenu un financement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour réaliser cette étude;

CONSIDÉRANT QUE le projet a obtenu une subvention d'un montant de soixante-neuf mille cinq cent vingt dollars (69 520 \$), soit quatre-vingts pour cent (80 %) du coût estimé du projet;

CONSIDÉRANT QUE chaque partie participera financièrement à la réalisation du projet en injectant chacune un montant de mille sept cent trente-huit dollars (1 738 \$) pour un total de dix-sept mille trois cent quatre-vingts dollars (17 380 \$,) soit vingt pour cent (20 %) du coût total estimé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce agira à titre de gestionnaire de ce projet régional;

- CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre les 9 MRC et la Ville de Lévis a pour objet d'établir des modalités de fonctionnement entre les parties pour le projet «Étude de faisabilité – Les Grands sentiers de randonnée pédestre et cyclable de la Chaudière-Appalaches»;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M^{me} Denise Deschênes, appuyée par M^{me} Anne Caron et unanimement résolu :
- d'accepter que la MRC de La Nouvelle-Beauce agisse à titre de gestionnaire de l'entente du projet régional Les Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches;
 - de confirmer l'appui et l'engagement financier de 1 738 \$ de la MRC de L'Islet au projet régional Les Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches;
 - d'autoriser M. Patrick Hamelin, directeur général, à signer au nom de la MRC de L'Islet tous les documents relatifs au projet régional Les Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches;
 - de nommer M^{me} Cécile Lequen, aménagiste, à titre de représentante de la MRC au sein du comité de travail de ce projet.

6.3- Programme projets jeunesse locaux – Appel de projets 2018-2019

Le directeur général présente le projet déposé dans le cadre du Programme projets jeunesse locaux du Secrétariat à la jeunesse.

6.4- Dépôt de projet du Programme mobilisation diversité

- 8306-03-19 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a lancé un appel de projets dans le cadre du Programme mobilisation diversité;
- CONSIDÉRANT** les efforts déployés par la MRC de L'Islet, au cours des dernières années, pour se positionner favorablement pour accueillir davantage d'immigrants afin de combler les besoins de main-d'œuvre et améliorer le bilan démographique de la région L'Islet;
- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de la MRC de L'Islet de poursuivre le travail amorcé avec les entreprises pour favoriser l'attraction, le recrutement et l'installation de personnes immigrantes sur le territoire de la MRC de L'Islet;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M^{me} Céline Avoine, appuyée par M. Mario Leblanc et unanimement résolu d'autoriser le dépôt d'une demande au Programme mobilisation diversité et de désigner le directeur général pour signer tous les documents requis.

7- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1- Demande de certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement numéro 222-2019 de la municipalité de L'Islet

8307-03-19	CONSIDÉRANT QUE	la municipalité de L'Islet a adopté le règlement numéro 222-2019 sur la démolition des bâtiments;
	CONSIDÉRANT QUE	le conseil de L'Islet considère important de régir la démolition de bâtiments principaux assujettis au règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les corridors de la route 132;
	CONSIDÉRANT QUE	conformément à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU), une copie du règlement a été transmise au conseil de la MRC de L'Islet pour son approbation;
	CONSIDÉRANT QUE	la MRC de L'Islet doit approuver le règlement, s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver, dans le cas contraire, afin de répondre à l'article 137.3 de la LAU;
	CONSIDÉRANT QUE	suite à son étude, le conseil de la MRC de L'Islet est d'avis que le règlement numéro 222-2019 respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)</i> ainsi que les dispositions du document complémentaire;
	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité pour le règlement numéro 222-2019 de la municipalité de L'Islet. Le règlement respecte les objectifs du <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR)</i> ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de L'Islet.

8- ADMINISTRATION

8.1- Liste des comptes à accepter au 11 mars 2019

8308-03-19	Il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Ghislain Deschênes et résolu à l'unanimité que les comptes à accepter au 11 mars 2019, incluant la rémunération du personnel, dont copie a été transmise aux membres du conseil et totalisant 306 782,78 \$, soient acceptés et autorisés pour paiement, le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce conseil, avec le certificat de disponibilité des crédits.
------------	--

8.2- Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

8309-03-19	CONSIDÉRANT QUE	toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;
	CONSIDÉRANT QUE	la <i>Loi sur les normes du travail</i> (ci-après «LNT») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet ne tolère, ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;
- CONSIDÉRANT QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté en 2014 une Politique contre le harcèlement psychologique;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par M^{me} Denise Deschênes et unanimement résolu que la MRC de L'Islet adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail qui remplace la Politique contre le harcèlement psychologique adoptée en 2014.

8.3- Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion est donné par M. Alphonse Saint-Pierre, maire de la municipalité de Sainte-Félicité, que lors d'une prochaine session régulière du conseil, sera adopté le «Règlement sur la gestion contractuelle».

8.4- Dépôt du projet de Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général fait le dépôt du projet de Règlement sur la gestion contractuelle.

8.5- Fin de la probation de M^{me} Brigitte Coulombe

- 8310-03-19 **CONSIDÉRANT QUE** M^{me} Brigitte Coulombe est entrée en fonction en juillet 2018 à titre d'agent de développement économique;
- CONSIDÉRANT QUE** la convention collective prévoit que la période de probation d'une nouvelle employée est de 120 jours travaillés;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Normand Dubé, appuyé par M. Clément Fortin et unanimement résolu de mettre fin à la période de probation de M^{me} Brigitte Coulombe.

9- VALIDATION D'INTÉRÊT : FORMATION SUR LA GESTION DE CRISES ET LES COMMUNICATIONS

Le directeur général valide la pertinence et l'intérêt pour une formation sur la gestion de crises et les communications.

10- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.1-Mesure de soutien au travail autonome (STA) : Renouvellement de l'entente 2019-2020

8311-03-19

Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M^{me} Anne Caron et unanimement résolu de désigner le directeur général, M. Patrick Hamelin, afin de représenter la MRC de L'Islet auprès d'Emploi-Québec et à signer toute entente de partenariat dont celle, entre autres, concernant la mesure de soutien au travail autonome (STA).

11- MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

12- TRANSPORT COLLECTIF

Aucun sujet.

13- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

14- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

15- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Il n'y a pas de compte rendu de comité.

16- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question n'est soumise par le public.

17- CORRESPONDANCE

Suite au dépôt de la liste de la correspondance jointe en annexe, aucune résolution ne découle de celle-ci.

18- AUTRES SUJETS

Il n'y a pas d'autres sujets.

19- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 8 avril 2019 à 19 h 30.

20- LEVÉE DE LA SESSION

8312-03-19 Il est proposé par M. Ghislain Deschênes, appuyé par M. Normand Caron et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 20.

René Laverdière, préfet

Patrick Hamelin, sec.-trés.